

Visites de quartiers

Sept-Oct 2023



Jean-Louis CALDERONI, Maire de Bizanos et les élus viennent à votre rencontre dans votre quartier !

SECTEUR 5

av. beau soleil, av. beau-site, av. sorrento, bd du cdt mouchotte, route de tarbes, route nationale 117, rue beth-soureilh, rue de la cendree, rue de l'aneto, rue de l'arrayade, rue de l'aubisque, rue des laurieres, rue du balaitous, rue du commandant mouchotte, rue du corps franc-pommies, rue du panorama, rue olivier messiaen, rue saint leon, zac du plateau...

SECTEUR 1

av. de la Marne, av. de l'Yser, av. Leon Heid, rue de Verdun, rue de l'Avenir, rue de la Victoire, rue de la Mairie, rue de la Concorde, place Gambetta, rue du Gave, rue Gallieni, rue G. Clemenceau...

SECTEUR 2

av. des lavandieres, av. du bearn, place du Gal de Gaulle, rue d'aspin, rue des deux rives, rue d'ossau, rue du 8 mai 1945, rue lamartine, rue pasteur, rue saint-basil's, rue victor hugo...

SECTEUR 3

av. albert 1er, av. de l'europe, av. des pyrénées, place joffre, rue a. camy-peyret, rue de l'aragon, rue du Mal leclerc, rue Mal foch, rue pasteur, rue rené olivier, rue sully, chemin des vignes...

SECTEUR 4

av. de la république, av. des cimes, route d'idron, rue de l'ousse, rue des frères cousté, rue du labadie, rue du pic du midi, rue mal foch ...

ainsi que les clos et les allées des secteurs concernés
N'hésitez pas à téléphoner si vous ne connaissez pas votre secteur

Mardi 19/09

12h

Allée Sansarricq

18h

Square Bellevue

Judi 21/09

18h0

à la Mairie

Mardi 26/09

18h

Maison pour tous

Mercredi 27/09

18h

Place Sully

Mardi 3/10

18h

Impasse St André

En cas de mauvais temps, les réunions se feront

à LA MAISON POUR TOUS

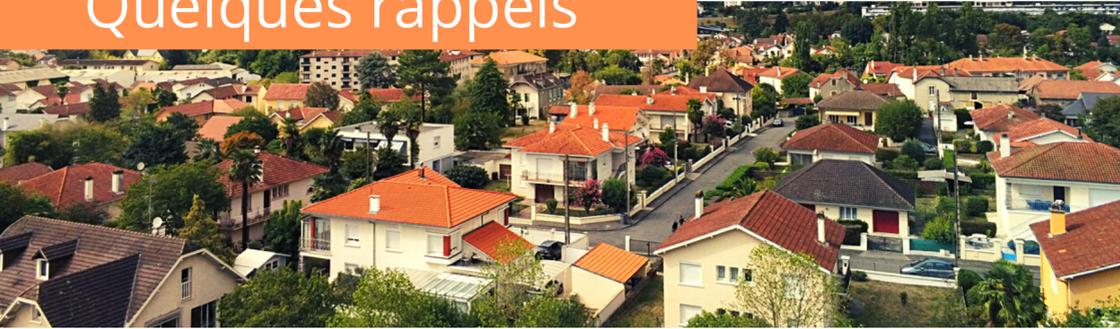
Lors de son passage dans votre quartier, si vous souhaitez rencontrer Mr le Maire chez vous, prenez rendez-vous à l'accueil de la mairie au 05.59.98.69.69

ville-bizanos.fr



Vivre Ensemble

Quelques rappels



BRUIT DE VOISINAGE.

En période des beaux jours, il est rappelé que les travaux de bricolage et notamment de jardinage (tondeuse, roto-fil, ...) ne peuvent être effectués que durant des créneaux horaires destinés à préserver le repos et la tranquillité du voisinage.

Les horaires autorisés sont les suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS PIETONS.

Chaque propriétaire ou locataire, riverain d'une voie publique **doit élaguer ses plantations**, afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public, **nettoyer les trottoirs** ou cheminements piétons qui longent sa propriété.

Les riverains, peuvent en effet être tenus responsables, d'accidents occasionnés par leurs négligences.

Les bacs de collecte des déchets doivent être sortis la veille du ramassage et rentrés aussitôt le ramassage effectué. En aucun cas ils doivent rester sur les trottoirs et gêner les passants.